

SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Six délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h.

À l'unanimité, Mme Sophie DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

A approuvé le procès-verbal du Comité d'administration du 6 février 2023.

Délibération n° 23-14 - Approbation du compte de gestion présenté par le comptable du Syndicat pour l'exercice 2022. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-15 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2022. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-16 - Budget supplémentaire de l'exercice 2023. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-17 - Programme de coopération décentralisée en Arménie. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-18 – Programme de coopération décentralisée à Madagascar. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-19 - Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-20 - SEML Sigeif Mobilités – Modification de la convention de mise à disposition de moyens entre le Sigeif et la SEML. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-21 - Remplacement d'un membre au comité de suivi du contrat de concession prévu par la convention d'autorités concédantes entre le Sigeif et le Sycotm. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-22 - Adhésion du Sigeif au Partenariat français pour les déchets. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-23 - Versement des subventions dans le cadre de l'AMI *RÉNOV'SIGEIF* « pour financer vos opérations de rénovation énergétique ». *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-24 - Convention de partenariat pour l'étude d'un projet solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-25 - Approbation de la fusion de la Sem Île-de-France Énergies et de la Sem Investissements et Territoires. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-26 - Cession d'actions détenues par le Sigeif dans le cadre de la fusion de la Sem Île-de-France Énergies et de la Sem Investissements et Territoires. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-27 - Création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-28 - Mise à jour du tableau des effectifs. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-29 - Évolution du forfait mobilités durables (FMD) pour les agents du Syndicat. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-30 - Dématérialisation et revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant accordés au personnel du Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-31 - Mise en place du don de jours de congés non pris. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-32 - Ouverture du poste de directeur des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique aux grades d'attaché, attaché principal, attaché hors classe. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-33 - Convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et CityFast. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-34 - Restitution à la commune de Levallois-Perret de trois portions de canalisation de gaz hors service. *Approuvée à l'unanimité.*

Délibération n° 23-35 - Adhésion du Sigeif à l'ACPUSI. *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17h.

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
le 3 juillet 2023

Le Président du Syndicat

JEAN-JACQUES GUILLET



Maire de Chaville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-14****OBJET :**

Approbation du compte de gestion
présenté par le comptable du
Syndicat pour l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPES, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022, relatif à la gestion de M. Marc Joinovici, Trésorier principal de la trésorerie établissements publics locaux, 94 rue Réaumur à Paris 2^{ème}, certifié exact en ses résultats par le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Considérant la concordance des montants figurant dans le compte administratif de l'exercice 2022 avec ceux figurant dans le compte de gestion du même exercice concernant les débits et les crédits portés aux différents comptes budgétaires,

Considérant le résultat budgétaire de l'exercice 2022 excédentaire de 3 854 424,23 euros en fonctionnement et de 494 321,86 euros en investissement, soit un résultat budgétaire total excédentaire de 4 348 746,09 euros,

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2022, comprenant les excédents 2021, s'élevant à 9 748 023,11 euros en fonctionnement et à 8 077 124,63 euros en investissement, soit un résultat total de clôture excédentaire de 17 825 147,74 euros.

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Est approuvé le compte de gestion relatif à l'exercice 2022 dressé par M. le comptable du Syndicat, dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif du même exercice.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-15OBJET :

Approbation du compte
administratif de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Germain-Laval), Mmes COULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-

Projet de délibération n° 23-15-DE
075-200050433-20230626-23-15-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023

sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier Thomas, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par M. Jean-Jacques Guillet, son Président, et après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice considéré, ainsi que les décisions modificatives y afférant,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

À l'unanimité,

D É L I B È R E

Article premier : Donne acte à M. Jean-Jacques Guillet, son Président, de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022 qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents affectation	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	19 148 730,35	19 643 052,21	28 016 273,74	31 870 697,97	47 165 004,09	51 513 750,18
Résultat N-1		9 253 701,25		4 222 700,40		13 476 401,65
Résultats de l'exécution du budget		9 748 023,11		8 077 124,63		17 825 147,74

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

Article 3 : Constate un excédent d'investissement d'un montant de 9 748 023,11 euros et un excédent de fonctionnement d'un montant de 8 077 124,63 euros, soit un excédent total de 17 825 147,74 euros.

Article 4 : Constate des restes à réaliser d'investissement pour un montant de 27 673 069,74 euros en dépenses et 22 960 455,25 euros en recettes.

Article 5 : Décide :

1. D'affecter, par virement au compte 10 68 du budget 2023, une partie du résultat de fonctionnement pour un montant de 4 712 614,49 euros, correspondant au solde des restes à réaliser 2022.

2. D'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 2023, un excédent d'investissement reporté de 9 748 023,11 euros et un excédent de fonctionnement reporté de 8 077 124,63 euros.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-15-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Article 6 : - Approuve le compte administratif de l'exercice 2022.

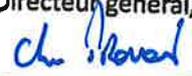
Le Président de séance,

OLIVIER THOMAS
Premier vice-président du Sigeif
Maire de Marcoussis

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,



Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-16OBJET :

Budget supplémentaire
de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Puteaux), Mme FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. BRUNET (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice),

.../...

COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Vu la délibération n° 22-51 du 12 décembre 2022 portant approbation des orientations budgétaires pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 23-01 du 06 février 2023 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2023,

Vu la délibération du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022,

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau syndical en sa séance du 12 juin 2023,

Sur proposition du Président,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 qui s'élève à 41 230 155,63, dont :

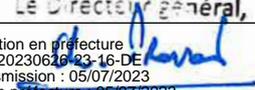
- 3 364 510,14 euros pour la section de fonctionnement,
- 37 865 645,49 euros, y compris les restes à réaliser, pour la section d'investissement.

est approuvé, au niveau du chapitre, pour chacune des sections.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par **délégation**,
Le Directeur général,


Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626_23-16-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023
Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-17****OBJET :**

Programme de coopération
décentralisée
en Arménie

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), M. CHATELAIN (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La commission de Coopération décentralisée du Sigeif du 26 juin 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « Fonds Arménien de France » concernant son programme ESA « Energie solaire pour l'Arménie », projet agropastoral de la ferme de Lusadzor dans la région du Tavush,

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 36 240 euros à l'association « Fonds Arménien de France » et autorise le Président à la signer.

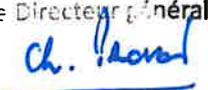
Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-18****OBJET :**

Programme de coopération
décentralisée à Madagascar

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIÀ (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme FLEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

La commission de Coopération décentralisée du Sigeif du 26 juin 2023 entendue,

Vu la demande de l'association « Les Amis de Sarobidy » concernant l'installation d'une unité de cuisson à induction alimentée en solaire pour la cantine d'une école accueillant 170 enfants à Antananarivo,

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article premier : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 7 190 euros à l'association « Les Amis de Sarobidy » et autorise le Président à la signer.

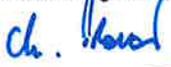
Article 2 : Le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2023 et suivants, article 204 21.

Article 3 : Le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-19****OBJET :**

Schéma directeur des infrastructures
de recharge pour véhicules électriques
(SDIRVE)

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts)), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nezay-sur-Seine), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris Saclay), Mmes PERREMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le

.../...

Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-37 portant sur la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.353-5 et 353-6 relatifs aux schémas directeurs des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE),

Vu le décret 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux SDIRVE,

Vu la délibération 23-11 du Comité d'administration du Sigeif en date du 6 février 2023, portant approbation du projet du SDIRVE,

Considérant que le Sigeif a animé un travail de concertation depuis octobre 2022 rassemblant plusieurs partenaires institutionnels (communes, intercommunalités, autorités organisatrices de la distribution d'électricité et la Région Île-de-France), des opérateurs privés et le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis,

Considérant que l'étude menée s'est conformée au cahier des charges des SDIRVE fixé par le décret précité,

Considérant que les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans le SDIRVE devront permettre de répondre aux besoins des usagers de l'électromobilité,

Considérant que le Sigeif est l'organe dépositaire du SDIRVE auprès des sept préfets de département de la région Île-de-France et devra en assurer le suivi,

Considérant l'avis favorable des préfetures dûment saisies,

Sur proposition du Bureau,

À l'unanimité,

Seules les collectivités adhérentes à la compétence IRVE prennent part au vote,

D É L I B È R E :

Article premier : Adopte le schéma directeur des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-19-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 2 : Autorise le Président à signer tous documents se rapportant au schéma directeur des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-20****OBJET :**

**SEML Sigeif Mobilités – Modification
de la convention de mise à disposition
de moyens entre le Sigeif et la SEML**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nezard et C.A Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mmes CHENEBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le

.../...

Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de moyens,

Vu la convention de mise à disposition de moyens entre le Sigeif et la SEML Sigeif Mobilités, approuvée par la délibération n° 17-19 du Comité en date du 26 juin 2017, modifiée par un avenant approuvé par la délibération n° 19-56 du Comité en date du 23 décembre 2019 et n°20-67 du Comité du 14 décembre 2020,

Considérant que, dans le cadre de l'exécution de la mission d'intérêt général de la SEML, le Sigeif entend mettre à disposition contre remboursement des moyens à cette entité,

Considérant l'opportunité d'adapter ces moyens aux besoins respectifs du Sigeif et de la SEML,

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de moyens entre le Sigeif et la SEML Sigeif Mobilités et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Les montants correspondant aux remboursements de cette mise à disposition sont inscrits au budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-20-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-21****OBJET :**

Remplacement d'un membre au
comité de suivi du contrat de
concession prévu par la convention
d'autorités concédantes entre le Sigeif
et le Sycotm

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montigny), Mmes FROTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOUR (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
N° 23-21
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



LE COMITÉ,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et l'exécution d'un contrat de concession relatif à la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation d'une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets, signée par le Sycotm et le Sigeif respectivement le 27 janvier 2020 et le 14 janvier 2020,

Vu l'avenant n° 1 à cette convention constitutive et notamment son article 1 remplaçant le premier alinéa de l'article 3.2.1 de cette convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes,

Vu la délibération 22-17 du Comité d'administration du 21 mars 2022 portant désignation des représentants du Sigeif au comité de suivi prévu au contrat de concession

Considérant que le premier alinéa de l'article 3.2.1 de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes conduit à désigner cinq élus au sein du comité de suivi du contrat de concession,

Considérant que l'ancien délégué titulaire de Gennevilliers, M. Laurent Noël, membre de ce comité de suivi, a été remplacé par M. Jacques Briffault, par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2022,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour le poste, la nomination prend effet immédiatement,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Proclame élu Monsieur Jacques Briffault au sein du comité de suivi du contrat de concession prévu par la convention d'autorités concédantes entre le Sigeif et le Sycotm.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le Préfet général,
Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-21-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-22****OBJET :**

Adhésion du Sigeif
au Partenariat français pour les déchets
(PFD)

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LECHAMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que l'article 2 des statuts du Sigeif, section 2.06, lui octroie une compétence en matière de développement des énergies renouvelables,

Vu les statuts du Partenariat français pour les déchets, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé à Paris 13^e, 86 rue Régnault,

Considérant que le PFD fédère les acteurs des déchets : personnes physiques de toutes nationalités, qui d'une façon ou d'une autre, ont une compétence ou une activité dans le domaine des déchets au niveau français ou international et personnes morales de droit français dont le siège social est situé en France ou à l'étranger, du secteur public ou privé, intervenant, ou ayant pour projet d'intervenir, dans le domaine des déchets et

Considérant l'intérêt que présente pour le Sigeif toute source d'énergie renouvelable,

Vu le budget du Sigeif,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

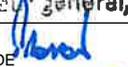
Article premier : Approuve l'adhésion du Sigeif au Partenariat français pour les déchets (PFD)

Article 2 : Le montant de la cotisation annuelle sera imputé à l'article 6281 des budgets 2023 et suivants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626_23-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023
Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-23****OBJET :**

Versement des subventions dans le
cadre de l'AMI
RÉNOV'SIGEIF « pour financer vos
opérations de rénovation
énergétique »

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Neuilly-sur-Seine), M. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nouzay-C.A Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne),

.../...

FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif au dispositif éco-énergie tertiaire,

Vu les objectifs de politiques énergétiques, fixés au niveau national dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que par la Région Île-de-France,

Vu le Budget du Syndicat,

Vu l'avis favorable de la commission Énergies renouvelables et efficacité énergétique,

Considérant les missions du Sigeif dans le domaine de la transition énergétique,

Considérant le cahier des charges de l'Appel à manifestation Rénov'Sigeif,

Sur proposition du Bureau,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Le Sigeif peut participer financièrement aux projets suivants, lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt *Rénov'Sigeif* – « pour financer vos opérations de rénovation énergétique », tels que soumis lors de la phase de candidature, et sous condition de signature et d'application de la convention de versement :

Commune	Opération	Soutien financier
Aulnay-sous-Bois	Réhabilitation de la laiterie Garcelon en établissement multiservices	238 000 €
Boussy-Saint-Antoine	Rénovation du centre socio-culturel et administratif, projet de réhabilitation de la ferme ailes Nord et Est	216 000 €
Le Chesnay-Rocquencourt	Rénovation et extension du groupe scolaire Paul Langevin	296 000 €
Neuilly-Plaisance	Rénovation et réhabilitation de la ferme Terrisse	216 000 €
Rosny-Sous-Bois	Rénovation de l'école maternelle Bois Perrier	264 000 €

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Rueil-Malmaison	Rénovation du groupe scolaire Georges Sand	232 000 €
Saint-Gratien	Rénovation et réhabilitation de la salle de sport - salle d'Armes	230 000 €
Vanves	Rénovation et mise aux normes du groupe scolaire du Parc	308 000 €
Total		2 000 000 €

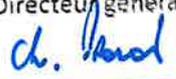
Article 2 : Le Comité approuve le modèle de convention et autorise le Président à signer les conventions Sigeif-communes lauréates ayant pour objet le versement des aides prévues par l'AMI *Rénov'Sigeif* – « pour financer vos opérations de rénovation énergétique », et leurs avenants éventuels.

Article 3 : Les montants correspondants à mandater seront inscrits au budget du Syndicat, chapitre 204, compte 204 148 2 « subventions d'équipement aux organismes publics – communes ».

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-24****OBJET :**

Convention de partenariat pour l'étude
d'un projet solaire photovoltaïque au sol sur le territoire
de la communauté d'agglomération Plaine Vallée

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), M. LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la volonté du Sigeif d'augmenter la part des énergies renouvelables et de développer notamment la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de l'Île-de-France,

Vu l'intérêt de la communauté d'agglomération Plaine Vallée de mettre en œuvre les actions de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) sur son territoire,

Considérant que le Sigeif et Plaine Vallée souhaitent collaborer pour développer une centrale solaire,

Vu le projet de convention de partenariat, entre le Sigeif et Plaine Vallée pour l'étude d'un projet solaire photovoltaïque au sol dont l'objet est de fixer le cadre dans lequel des synergies entre les parties pourront se développer,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve la convention de partenariat entre le Sigeif et la communauté d'agglomération Plaine Vallée portant sur l'étude d'un projet solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de l'agglomération Plaine Vallée.

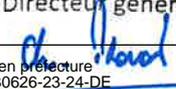
Article 2 : Les montants de dépenses correspondants à mandater dans ce partenariat seront inscrits au budget du Syndicat, chapitre 231, compte 2315 « projets d'investissements solaires photovoltaïques.

Article 3 : Autorise le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,


CHRISTOPHE PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-24-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-25****OBJET :**

Approbation de la fusion
de la Sem Île-de-France Énergies
et de la Sem Investissements et Territoires

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), M. LEUEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-Paris), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LECOMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération n° 12-08 du 6 février 2012 relative à la prise de participation du Sigeif dans la Sem Énergies Positif, aujourd'hui Île-de-France Énergies,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Sem Île-de-France Énergies approuvés par délibération du Comité n° 12-27 du 25 juin 2012,

Vu la délibération n° 17-34 du 18 décembre 2017 portant augmentation de la participation du Sigeif à l'augmentation de capital de ladite Sem pour un montant de 9 934 euros,

Vu la délibération n° 20-44 du 14 septembre 2020 portant élection de M. Bernard Gauducheau, maire de Vanves et vice-président du Sigeif pour représenter le Sigeif au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital de la Sem Île-de-France Énergies,

Vu le traité de fusion entre la Sem Île-de-France Énergies et la Sem Île-de-France Investissements et Territoires en date du 3 mai 2023,

Vu le rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports,

Vu le rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, si une seule candidature a été déposée pour le poste, la nomination prend effet immédiatement,

Procédant selon les formes légales sous la présidence de M. Jean-Jacques Guillet, Président du Syndicat,

Sur avis favorable du Bureau,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article premier : Approuve le projet de fusion de la Sem Île-de-France Énergies par la Sem Île-de-France Investissements et Territoires et l'entrée du Sigeif au capital de la Sem Île-de-France Investissements et Territoires.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-25-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 2 : Autorise le représentant du Sigeif siégeant à l'Assemblée générale de la Sem Île-de-France Énergies à approuver les résolutions correspondantes.

Article 3 : Désigne M. Gauducheau comme représentant à l'Assemblée générale de la Sem Île-de-France Investissements et Territoires.

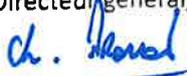
Article 4 : Désigne M. Gauducheau comme représentant à l'Assemblée spéciale de la Sem Île-de-France Investissements et Territoires qui désignera son représentant au Conseil d'administration de la Sem.

Article 5 : Donne pouvoir au Président du Sigeif pour l'accomplissement des actes ou formalités requis par la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-26****OBJET :**

Fusion de la Sem Île-de-France Énergies
et de la Sem Investissements et Territoires
Cession de la participation du Sigeif

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme FLEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Plessis-Parisien), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG

.../...

(Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération n° 12-08 du 6 février 2012 relative à la prise de participation du Sigeif dans la Sem Énergies Positif, aujourd'hui Île-de-France Énergies,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Sem Île-de-France Énergies approuvés par délibération du Comité n° 12-27 du 25 juin 2012,

Vu la délibération n° 17-34 du 18 décembre 2017 portant augmentation de la participation du Sigeif à l'augmentation de capital de ladite Sem pour un montant de 9 934 euros,

Vu la délibération n° 20-44 du 14 septembre 2020 portant élection de M. Bernard Gauducheau, maire de Vanves et vice-président du Sigeif pour représenter le Sigeif au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital de la Sem Île-de-France Énergies,

Vu le traité de fusion entre la Sem Île-de-France Énergies et la Sem Île-de-France Investissements et Territoires en date du 3 mai 2023,

Vu le rapport du commissaire à la fusion sur la rémunération des apports,

Vu le rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports,

Sur avis favorable du Bureau,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve le projet de cession :

- Soit des 199 actions actuellement détenues par le Sigeif au capital de la Sem Île-de-France Énergies à la valeur de 35,8 euros par action (avant réalisation de la fusion).
- Soit des 39 actions de la Sem Île-de-France Investissements et Territoires qui lui seront remises en rémunération de la fusion au prix de 137,56 euros par action ainsi que des 49 droits formant rompus de la Sem Île-de-France Énergies à la valeur de 35,8 euros par rompu (après réalisation de la fusion).

Accusé de réception en préfecture
N° 20050433-20230626-23-26-DL
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Article 2 : Les crédits relatifs à cette cession seront inscrits au budget du Sigeif.

Article 3 : Donne pouvoir au Président du Sigeif pour l'accomplissement des actes ou formalités requis par la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Ch. Provot

Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-27OBJET :

Création d'un emploi fonctionnel de direction

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. LACOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Denis), M. LANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice),

Déposé de réception en préfecture
043260690433-2023062623-27-SE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception en préfecture : 06/07/2023

COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que l'évolution des missions du syndicat justifie les modifications apportées au tableau des effectifs,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Décide à compter du 1^{er} juillet 2023 la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint.

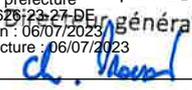
Article 2 : - Les indications suivantes sont retenues comme motif et comme conditions de nomination de l'agent :

Emplois Affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Directeur général adjoint Ressources et Moyens	Direction des services de la Direction Pilotage de projets Participation au collectif de la Direction Générale	DGA des EPCI classés + 400 000 habitants	Mini : IB 817 - IM 670 Maxi : HEB	Ingénieur en chef ou administrateur. Expérience dans le management d'équipes pluridisciplinaires et expertise dans les secteurs de la direction Diplôme supérieur BAC + 5.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
 Accusé de réception en préfecture
 075-200050433-20230628:23-27-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023



Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-28****OBJET :**

Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Germain-lès-Arles), M. CHANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice),

.../...

COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 11 mai 2023,

Considérant que le tableau des effectifs du Sigeif doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer les évolutions des services et de la situation des agents de l'établissement,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article premier : D'approuver la modification du tableau des effectifs comme précisé ci-dessous :

Les suppressions de postes à réaliser sont les suivantes :

- *Grade de catégorie C* : un adjoint administratif territorial.
- *Grade de catégorie B* : trois rédacteurs principaux de 1^{ère} classe.
- *Grade de catégorie A* : un ingénieur hors classe et un emploi fonctionnel de DGA de concession électricité.

Il est rappelé que le Comité d'administration du Sigeif a procédé récemment à des créations de postes, comme suit :

- *Grade de catégorie C* : un adjoint administratif et un adjoint administratif principal de 2^e classe.
- *Grade de catégorie B* : trois rédacteurs principaux de 2^e classe, un technicien et un technicien principal de 2^e classe.
- *Grade de catégorie A* : un administrateur, trois attachés et cinq ingénieurs.

Article 2 : Les dépenses relatives au tableau des effectifs sont inscrites au budget du Syndicat.

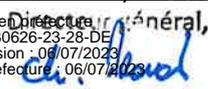
Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général,
Accusé de réception en Préfecture
075-200050433-20230626-23-28-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023


Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-29OBJET :

Évolution du forfait
mobilités durables (FMD)
pour les agents du Syndicat

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le

4-6 rue de la Préfecture, 75001 Paris
075-200050433-20230626-23-29-DE
Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Date de réception préfecture : 06/07/2023

.../...

Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-29-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.723-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L.3261-1 et L.3261-2,

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables (FMD) dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique de l'État,

Vu la délibération n°21-05 du 8 février 2021 instituant un forfait mobilités durables pour les agents du Sigeif,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 11 mai 2023,

Considérant que le forfait mobilités durables consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant, au minimum 30 jours par an, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide de moyens de transports durables réglementairement éligibles,

Considérant que le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent,

Considérant que le montant de ce forfait dépend du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au cours de l'année civile et qu'il s'élève à la date de la présente délibération à :

- 100 euros lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 euros lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 euros lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Considérant que le forfait mobilités durables est cumulable avec le remboursement des frais de transport public ou d'un abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret du 21 juin 2010. Toutefois, un même titre d'abonnement ne peut donner lieu à une prise en charge simultanée au titre du forfait mobilités durables et de la prise en charge partielle des titres d'abonnement de transport public ou à un service public de location de vélos,

Considérant la volonté de mobiliser les mesures favorisant les solutions de mobilités durables auprès des agents du Sigeif et la possibilité de faire évoluer les modalités d'application du forfait à la suite de la publication du décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : L'évolution du forfait mobilités durables (FMD) au profit des agents du Sigeif est approuvé, selon les montants et les modalités définis par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le versement de l'indemnité aura lieu en une seule fois, l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites, chaque année, au budget des exercices concernés.

Article 4 : La présente délibération abroge les dispositions de la délibération n°21-05 du 8 février 2021 instituant un forfait mobilités durables pour les agents du Sigeif.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Ch. Provot

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-29-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-30**OBJET :**

Dématérialisation et revalorisation
de la valeur faciale des titres-restaurant
accordés au personnel du Sigeif

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Puteaux), M. BELOT (Le

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-0636-23-84
Date de télétransmission : 08/07/2023
Date de réception en préfecture : 08/07/2023

.../...

Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-30-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.731-1 à L.731-4 et L.732-2,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 81 modifié par la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu la délibération n°01-07 du 5 février 2001 portant attribution des titres-restaurant au personnel du Sigeif,

Vu la délibération n° 05-36 du 12 décembre 2005 portant revalorisation de la valeur faciale des titres de restauration accordés au personnel du Sigeif et modifiant la part de cette valeur prise en charge par l'employeur,

Vu le budget du Syndicat,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 11 mai 2023,

Considérant la politique sociale menée par le Syndicat en faveur de tous les agents,

Considérant que le Sigeif entend moderniser l'utilisation et augmenter la valeur faciale des titres-restaurant, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des agents du Syndicat,

À l'unanimité,

DELIBÈRE :

Article premier : La valeur faciale des titres de restauration accordés au personnel du Sigeif est revalorisée à 9 euros par jour travaillé.

Article 2 : La présente délibération vient abroger les dispositions prévues à l'article premier de la délibération n° 05-36 du 12 décembre 2005.

Article 3 : Le remplacement des titres-restaurant papier par une carte restaurant individuelle et nominative est autorisé.

Article 4 : Les autres dispositions prévues dans les délibérations susvisées restent applicables.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,



Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-31****OBJET :**

Mise en place du don de jours
de congés non pris

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTF, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), M. BÉRIOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice),

.../...

COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPES, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L.1225-65-1 et L. 1225-65-2,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.621-6 à L.621-7,

Vu la loi n°2020-692 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant,

Vu le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos non pris à un autre agent public,

Vu le décret n°2021-259 du 9 mars 2021 élargissant le don de jours de repos non pris au bénéfice des parents d'enfants décédés,

Vu la délibération du Comité d'administration du 27 juin 2022 portant modification des modalités d'utilisation du compte épargne temps en faveur du personnel du Sigeif,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 11 mai 2023 ;

Considérant qu'un agent public peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, ou qui vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap ;

Considérant que la mise en place de ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des agents du Sigeif et de leur famille, notamment en les aidant à faire face à des situations difficiles,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener ainsi que les modalités de leur mise en œuvre dudit dispositif ;

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Les modalités de mise en place du don de jours de congés non pris entre agents du Sigeif prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2023 conformément aux dispositions annexées à la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,



Christophe PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-32**OBJET :**

Ouverture du poste de directeur des affaires
juridiques, des assemblées et de la commande
publique aux grades d'attaché, attaché principal,
attaché hors classe

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), MME LEPEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT

.../...

(Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPES, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-32-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 16 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un directeur des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique pour réaliser de la veille et du conseil juridique aux élus et différentes directions du Syndicat, contrôler les actes de l'établissement et gérer les précontentieux et contentieux, assurer le pilotage et le suivi des assemblées et de veiller à la bonne mise en œuvre de la commande publique,

Considérant que ce poste est ouvert actuellement au cadre d'emploi des d'ingénieurs et ingénieurs en chef,

Considérant la nécessité d'ouvrir ce poste à la filière administrative, aux grades d'attaché, attaché principal, attaché hors classe.

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Il est décidé d'ouvrir aux grades d'attaché, attaché principal, attaché hors classe le poste de directeur des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique.

L'agent recruté sera chargé de diriger les secteurs des assemblées, de la commande publique et des affaires juridiques. Il réalisera la veille et le conseil juridique aux élus et aux différentes directions du Syndicat. Il contrôlera les actes de l'établissement. Il gèrera les précontentieux et contentieux. Il assurera le pilotage et le suivi des assemblées et veillera à la bonne mise en œuvre de la commande publique.

Les indications suivantes sont retenues comme motifs et comme conditions de recrutement de l'agent :

Emploi affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grade de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Directeur des affaires juridiques	<p>Réaliser la veille et le conseil juridique aux élus et aux directions du Syndicat,</p> <p>Sécuriser et contrôler les actes de l'établissement,</p> <p>Gérer les précontentieux et les contentieux,</p> <p>Piloter les secteurs des affaires juridiques, des assemblées et de la commande publique</p> <p>Accompagner les directions dans l'élaboration et le suivi des projets</p>	<p>Attaché Attaché principal Attaché hors classe</p>	<p>Mini : IB 444 / IM 390 Maxi : HEA</p>	<p>Diplôme BAC + 5 en droit public, Expériences confirmées dans les collectivités territoriales.</p>

Article 2 : Le Président du Sigeif est autorisé à pourvoir, pour ce poste, au recrutement soit d'un agent titulaire, soit d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8.2 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Article 3 : Les crédits sont inscrits au budget.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
 Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le
 Le Président du Syndicat,
 Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
 075-200050433-20230626-23-32-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2023
 Date de réception préfecture : 06/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023DÉLIBÉRATION N° 23-33**OBJET :**

Convention d'utilisation d'appuis du
réseau de distribution publique de
l'électricité entre le Sigeif, Enedis et
CityFast

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUED (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURVIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), MME LAUREMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT

.../...

(Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-33-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, conclu avec Enedis et EDF Commerce,

Vu l'article 3 du cahier des charges du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés,

Considérant l'intérêt pour la société CityFast de disposer, pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la commune de Noisy-Le-Grand, des supports du réseau électrique basse tension de distribution publique situés sur cette commune de la concession.

À l'unanimité,

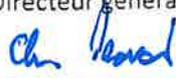
D É L I B È R E :

Article premier : Sont approuvés les termes de la convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et CityFast.

Article 2 : Autorise son Président à signer cette convention au nom du Sigeif.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

CHRISTOPHE PROVOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION N° 23-34****OBJET :**

Restitution à la commune de
Levallois-Perret
de trois portions de canalisation
de gaz hors service

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence et en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-quatre sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix-neuf juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mme EL MEZOUE (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthémont-la-Forêt et CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts)), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Bry-sur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle-Saint-Cloud), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), LOEVENBRUCK (Chatou), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), DRUART (Choisy-le-Roi), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLAWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), REDON (Épinay-sur-Seine), LEDEUR (Ermont), Mme BÉKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Paris), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mme CHAVANON (Fresnes), MM. MARTINET (Gagny), DRANSART (La Garenne-Colombes), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. LAFARGUE (Livry-Gargan), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOMAS (Marcoussis et C.A Paris-Saclay), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), BARONI (Montesson), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montigny), Mmes FLOTTERER (Montmagny), RABIER (Montrouge), NGO (Morangis), LACOT (Nanterre), Mme TOURE (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE

.../...

(Pantin), MM. CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Engien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20230626-23-34-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023



- 3 -

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1321-3 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la convention de concession de la distribution publique de gaz passée le 28 octobre 2022 entre le Syndicat et GRDF ;

Considérant que la commune de Levallois-Perret adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, et lui a transféré son pouvoir d'autorité concédante ;

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession, notamment les canalisations, ont été remis à GRDF pour la durée de la concession ;

Considérant qu'en vertu de l'article 18 du cahier des charges de concession, GRDF a établi d'autres ouvrages de distribution publique ;

Considérant la mise hors service par GRDF de trois portions de canalisation situées place Jean Zay dans la commune de Levallois-Perret ;

Considérant que la commune de Levallois-Perret souhaite recouvrer la pleine propriété de ces trois portions de canalisation.

À l'unanimité,

Madame Deschiens (déléguée titulaire de Levallois-Perret) ne prend pas part au vote.

D É L I B È R E :

Article premier : Il est pris acte de la désaffectation des ouvrages suivants en vue de leur restitution à la commune de Levallois-Perret :

- √ 132 m de canalisation en acier mise en service en 1990,
- √ 62 m de canalisation en acier mise en service en 1991,
- √ 73 m de canalisation en polyéthylène mise en service en 1996.

Article 2 : Ces désaffectations et opérations de restitution sont formalisées dans la convention entre la commune, le Sigeif et GRDF.

Article 3 : Les ouvrages décrits à l'article 1^{er}, sont par conséquent rayés des inventaires de GRDF.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

(Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), FORTIN (Sèvres), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), LEGER (Ville d'Avray), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme LEMMET, déléguée titulaire d'Antony - M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil - Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France - M. BONNET, délégué titulaire de Croissy-sur-Seine - M. KANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. ALLY délégué titulaire de Morangis - M. LE COROLLER, délégué suppléant de Noisy-le -Sec - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France - M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville d'Avray - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay et M. TESTU, délégué suppléant - M. PREEL, délégué titulaire de Vaucresson.

Ont donné pouvoir :

- M. THOREAU délégué titulaire de Mandres-les-Roses à Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains
- Mme AKNOUCHE, déléguée titulaire de Baillet-en-France à M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis
- M. COTTIN délégué titulaire de Roissy-en-France à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois
- M. PREEL délégué titulaire de Vaucresson à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, **Mme Sophie DESCHIENS**, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du club des utilisateurs des logiciels CIRIL (ACPUSI)

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article premier : Approuve l'adhésion du Sigeif au club des utilisateurs du logiciel CIRIL (ACPUSI)

Article 2 : Le montant de la cotisation annuelle sera imputé à l'article 6281 des budgets 2023 et suivants.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....
Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Ch. Provot

Christophe PROVOT